Guide
de Bonnes Pratiques

La Nouvelle Génération dans les Jumelages

Maison de l'Europe Centre d'Information Europe Direct de Midi-Pyrénées

Hôtel Saint-Jean - 32 rue de la Dalbade - 31000 TOULOUSE

Métro: **A** – Esquirol ou **B** – Carmes / Tram: **T1 T2** – Palais de Justice

Tel: 05 61 53 94 86

contact@europe-toulouse.eu - www.europe-toulouse.eu

Sommaire

Introduction....2
1.Le jumelage : qu'est-ce que c'est ? 3
2.La nouvelle génération dans les jumelages....5
Une enquête....5
Un séminaire transnational....5
Un guide de bonnes pratiques....6
3.La place des jeunes dans les jumelages....7

Quels projets pour ma structure ?....9
1.Développer les échanges scolaires....9
2.Rencontres entre villes jumelles....11
3.Échanges virtuels....12
4.Les échanges pour la formation professionnelle....13
Entrer dans la « vie active » par l'Europe....13
Jobs d'été....15
5.Les échanges culturels et l'éducation à l'environnement....16
L'apprentissage d'une langue étrangère....16
La découverte d'une culture....16
Par le théâtre:....16
Par la musique:....17
Par la littérature:....17
L'Histoire commune....18
Éducation à l'environnement....18
Des voyages formateurs....19
Partenaires et sources de financements possibles....21
6.Les échanges sportifs....21
Source de financement possible....21

Comment impliquer les jeunes au sein de ma structure....22
1.Travailler avec le milieu scolaire et universitaire....23
2.Épauler et travailler avec une Junior Association (en France)....24
Qu'est ce que c'est ? 24
Quelles relations possibles avec mon comité de jumelage? 24
Accompagnateur local....24
Création de partenariat....24
3.Autres formes d'implication des jeunes :....25
Impliquer les jeunes dans les décisions et encourager leur participation au conseil d'administration.25
Élection au Conseil Municipal 25

Les principes généraux nécessaires a la pérennité du jumelage et l'implication des jeunes....26
1.Inclusion....26
2.Unité....26
3.Diversité....26
4.Réciprocité....26
5.Visibilité....26

Index et Contacts....27
1.Index....27
2.Contacts (par nom de communes)....27

INTRODUCTION

1. Le jumelage[1] : qu'est-ce que c'est ?

Les comités de jumelage se sont développés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dans le but de réconcilier et rapprocher les peuples européens. Ces comités ont encore aujourd'hui un rôle essentiel à jouer. Ils sont une manière de préserver et renforcer ces liens tissés depuis plus de 60 ans, mais aussi de développer des relations avec les nouveaux pays membres de l'Union européenne et parfois même avec des pays tiers.

Rappelons que le jumelage de communes repose avant tout sur la volonté des élus de le mettre en place. Une fois celui-ci officialisé, il appartient aux citoyens de le faire vivre. Cela passe par des échanges réguliers, des activités ludiques, visant d'abord à découvrir une autre culture, puis à apprendre de cette culture, toujours dans une dynamique réciproque, d'égal à égal.

Cette dynamique multilatérale entre des collectivités territoriales est ce que la législation nomme aujourd'hui la « coopération décentralisée ». Les relations internationales ne sont donc plus seulement la compétence exclusive des États, elles peuvent aussi se développer à une échelle locale. Cette « action internationale » des collectivités peut prendre la forme d'un jumelage, c'est-à-dire une convention sans limite dans le temps ; elle peut aussi prendre des formes plus souples, dans une logique de projet limité dans le temps, faisant appel à des compétences spécifiques et des partenariats techniques.

L'Union européenne soutient et promeut toutes les initiatives de coopération décentralisée, à travers le programme d'action « Europe pour les citoyens ».

> ***"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait."***
>
> **Robert Schuman**
> Déclaration de création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
> Le 9 mai 1950

1 Dans ce guide, le terme jumelage est utilisé de manière générique, que le comité soit formalisé ou pas.

Le programme Europe pour les citoyens

Parce que la pérennité de l'Union européenne passe par l'engagement direct et quotidien de tous les citoyens européens, la Commission européenne a décidé de prolonger pour la période 2014-2020 le programme « Europe pour les citoyens ».

Ce programme consiste en deux axes d'actions :

- ***Mémoire européenne** : Histoire de l'Union et projets liés à la mémoire en Europe : Sensibiliser au travail de mémoire, à l'Histoire européenne, favoriser les débats, la réflexion.*

- ***Engagement démocratique et participation civique** :Permettre aux citoyens de prendre conscience du fait qu'ils forment une communauté politique, leur permettre de mieux comprendre les politiques de l'UE et les possibilités qu'offre la citoyenneté européenne.*

***Les activités de jumelage** sont particulièrement encouragées par le programme, car elles **s'inscrivent dans les deux volets d'action.** Ainsi il est possible, pour les communes et leurs comités de jumelage, d'obtenir un financement de l'Union européenne via ce programme, sous certaines conditions.*

Pour davantage d'informations sur le financement, chaque pays dispose d'une agence nationale, point de contact sur le Programme Europe pour les Citoyens.

Découvrez les points de contacts des Etats membres sur ce lien : http://ec.europa.eu/citizenship/about-the-europe-for-citizens-programme/the-europe-for-citizens-programme-in-the-member-states/france/index_en.htm

En France, le CIDEM : www.europepourlescitoyens.org - pec@cidem.orgn

Pour plus d'information: Portail européen de la citoyenneté : http://ec.europa.eu/citizenship/index_fr.htm

2. La nouvelle génération dans les jumelages

La mise en valeur et la pérennisation de l'identité commune européenne passent avant tout par une appropriation de celles-ci par les jeunes générations.

En effet, les jeunes doivent prendre pleinement conscience de leur citoyenneté européenne et des opportunités que leur offre l'Union européenne. Cependant, les comités de jumelage qui représentent en partie l'exercice de cette citoyenneté souffrent aujourd'hui d'une image vieillissante et d'un manque de visibilité de leurs activités auprès des citoyens.

C'est pour répondre à ce constat que la Maison de l'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées a lancé son projet « La Nouvelle Génération dans les Jumelages », en partenariat avec EUNET (European Network for Education and Training). L'objectif est de favoriser l'intégration des jeunes dans les jumelages de leur commune afin d'assurer leur pérennité et modernisation mais aussi de favoriser la création de nouvelles coopérations. En outre, le projet a pour but de renforcer leur participation citoyenne au sein de l'Union européenne. Pour cela, la Maison de l'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées a travaillé sur plusieurs phases:

Une enquête

La Maison de l'Europe a d'abord lancé en 2015 une réflexion sur la place de la nouvelle génération dans les comités de jumelage. Une enquête a été diffusée aux comités de jumelage et services municipaux, d'abord en Midi-Pyrénées puis elle a été transmise aux réseaux nationaux et européens de la Maison de l'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées (Fédération Française des Maisons de l'Europe, Réseau Europe Direct, European Network for Education and Training (EUNET), etc.) pour avoir une véritable approche européenne.

Une soixantaine de structures y ont répondu, ce qui a permis d'identifier les difficultés des comités de jumelage face à la volonté d'impliquer les jeunes dans leurs activités[2]. Elle a également permis de recenser de bonnes pratiques parmi les comités qui ont réussi à associer et intégrer les nouvelles générations de citoyens.

Un séminaire transnational

La Maison de l'Europe, en partenariat avec le réseau européen (EUNET) et le soutien du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de Toulouse Métropole, du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) et de la Fédération Française des Maisons de l'Europe, a ensuite organisé en octobre 2015 un séminaire européen, destiné aux structures de jumelages sur le thème: "La Nouvelle Génération dans les Jumelages: Comment favoriser l'intégration et l'implication des jeunes dans les jumelages et renforcer ainsi leur participation citoyenne au sein de l'UE?". Autour de tables rondes, ateliers et témoignages, les participants ont notamment discuté des défis et des nouvelles formes des comités de jumelage, de la place de la nouvelle génération, ou encore des opportunités offertes par le programme ERASMUS+.

2 Voir analyse « La place des jeunes dans les jumelages » p 5

Un guide de bonnes pratiques

La Maison de l'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées a réuni les résultats de l'enquête et du séminaire dans ce guide thématique. Destiné aux élus, bénévoles et responsables des jumelages de communes, il a pour objectif de donner des clés, des idées pour développer et redynamiser leurs activités de jumelage, avec les jeunes générations qui sont dès aujourd'hui des acteurs de la société civile, et citoyens européens de demain.

Cette prise de conscience doit toucher tous les citoyens, et pas uniquement les habitants des grandes métropoles européennes. C'est pourquoi ce guide est à destination de toutes les communes, petites ou grandes, qu'elles aient des moyens matériels et financiers plus ou moins importants, ou des réseaux de partenariats existants plus ou moins forts.

Les résultats de l'enquête détaillée ci-après n'ont pas vocation à être représentatifs de la réalité de tous les comités de jumelage, cependant elle permet de mettre à jour certains constats d'une importance non négligeable de la part des comités qui y ont participé.

3. La place des jeunes dans les jumelages

Le premier constat[3] est que les communes de petite taille ont les pratiques de jumelage les plus actives, les plus développées, sans doute du fait de relations d'amitiés plus fortes, plus personnelles, et donc d'une plus grande confiance.

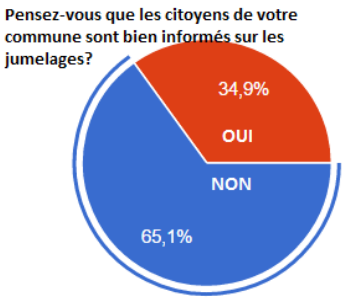

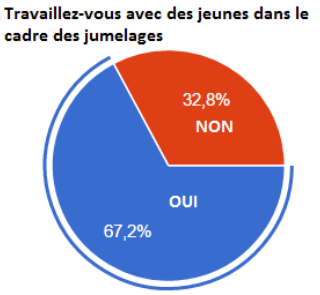

Il est important néanmoins de noter qu'un tiers des comités interrogés déclare que **l'accès à l'information des citoyens en général sur les activités de jumelage de la commune, n'est pas suffisante**. Cela nous semble être un point important sur lequel nous reviendrons régulièrement.

En ce qui concerne l'implication de la jeune génération, **un tiers des comités de jumelage déclare également ne pas avoir d'activités à destination des jeunes.**

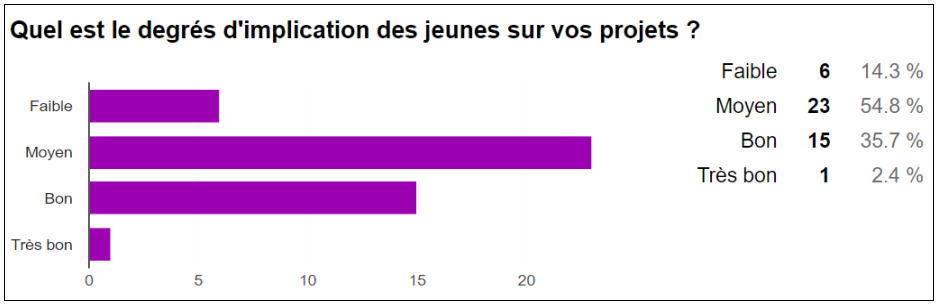

En outre, dans les comités qui déclarent travailler avec des jeunes, l'implication de ceux-ci semble être moyenne.

Les activités réalisées dans le cadre des jumelages profitent encore davantage aux seniors qu'aux nouvelles générations.

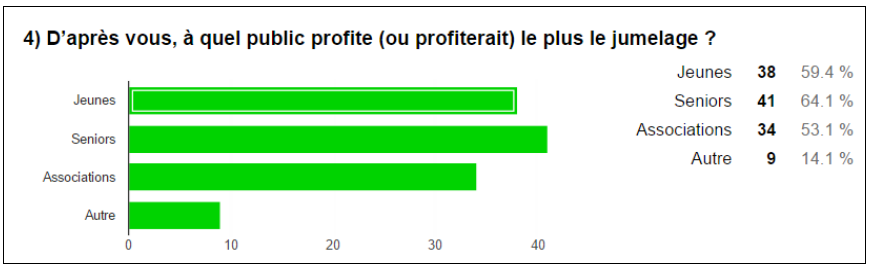

Néanmoins, l'enquête montre clairement **une volonté générale d'intégration de la jeunesse.** La quasi-unanimité des comités interrogés ont déclaré vouloir intensifier les activités qu'ils mènent avec les jeunes, ou les développer si elles n'existent pas. Ils s'accordent sur l'intérêt de telles activités dans le processus de formation des jeunes individus à l'exercice de leur citoyenneté européenne.

3 Résultats complets de l'enquête menée par la Maison de l'Europe, disponible sur : http://www.europe-toulouse.eu/wp-content/uploads/2015/11/Pr%C3%A9sentation-AnalyseQuestionnaire.pdf

De plus, la plupart d'entre eux organisent régulièrement des activités avec les jeunes des communes jumelées. Ces activités peuvent être des échanges culturels, scolaires, sportifs… Elles s'articulent autour de thèmes qui rassemblent l'Histoire européenne, l'environnement etc. Enfin ils visent à faire découvrir aux jeunes la diversité de l'Europe à travers ses cultures.

Au-delà des activités à destination des jeunes, certains comités tentent aussi d'impliquer la nouvelle génération dans le fonctionnement de leur structure, afin d'insuffler des idées et d'initiatives neuves, innovantes, ce qui représente un enjeu pour leur pérennisation.

QUELS PROJETS POUR MA STRUCTURE ?

L'enquête élaborée et menée par la Maison de l'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées, auprès de plus de soixante communes européennes, a fait émerger des pratiques innovantes sur des thématiques telles que le sport, la formation (scolaire ou professionnelle) des jeunes, ainsi que la culture et les langues.

Ce guide rassemble **des exemples concrets et réussis de bonnes pratiques, duplicables et transposables** par d'autres structures de jumelages qui peuvent s'appuyer sur des contacts ainsi que sur les différents dispositifs d'accompagnement et programmes européens.

Le principal soutien vient du programme ERASMUS[4]+ de la Commission européenne.

1. Développer les échanges scolaires

Les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur sont souvent les premiers partenaires des comités de jumelage, lorsqu'il s'agit d'impliquer les jeunes. Il est ressorti de l'enquête que ces échanges avec les jeunes, à travers l'enseignement, sont particulièrement efficaces du fait de la **convergence des buts entre l'école et les comités** : il s'agit de **former les jeunes à leur future citoyenneté européenne.**

Des actions, des projets, peuvent être envisagés à tous les niveaux d'enseignement. Pour cela il est primordial d'établir de se mettre en contact avec des enseignants motivés et ouverts à des contacts internationaux dans le cadre de leurs programmes. Il ressort souvent des dialogues avec des enseignants qu'ils ont des difficultés à trouver des soutiens à leurs projets, au sein de leur établissement et à l'extérieur. Pourtant, nombreux sont les professeurs qui ont des idées et un intérêt particulier pour les enjeux européens. Alors pourquoi ne pas profiter de leur créativité pédagogique?

L'enquête a permis de rendre compte de la multiplicité des initiatives, très diverses et innovantes parfois, souvent menées à bien dans le cadre de plusieurs programmes européens et grâce au soutien d'organismes à but non lucratif.

4 Le programme ERASMUS (European Action Scheme for the Mobility of University Students) est devenu ERASMUS + en 2014 ; pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport : www.erasmusplus.fr/

Le programme ERASMUS +

➢ Qu'est-ce que c'est ?

*Un programme visant à **favoriser les projets de mobilité et de coopération, soutenir l'innovation au sein d'établissements et d'organismes d'éducation et de formation, ainsi que leur ouverture à l'international.** Le programme englobe en fait plusieurs anciens programmes de la Commission européenne :*

- Comenius (pour la coopération entre établissements scolaires et la mobilité des professeurs)
- Erasmus (pour la mobilité des étudiants en enseignement supérieur)
- Leonardo da Vinci (pour la mobilité professionnelle des jeunes en formation professionnelle)
- Grundtvig (pour l'éducation des adultes tout au long de leur vie).

*Le programme consiste à aider (d'un point de vue logistique et financier) la mise en place de **partenariats entre établissements scolaires** de différents pays, afin de faciliter la mobilité des élèves et enseignants.*

*Il favorise également la **formation professionnelle** (en stage ou en apprentissage) en Europe, ou encore le **volontariat**. Il promeut les **projets de coopération, d'échange des bonnes pratiques** entre les différents acteurs de la formation.*

*Il inclut enfin un axe « **Jeunesse et Sport** », visant les mêmes objectifs, à travers la pratique sportive.*

*Il existe deux **agences ERASMUS + en France** :*

- l'Agence « Jeunesse et Sport » à Paris,
- et l'agence « Formation et Éducation » à Bordeaux

➢ Quels quels publics ?

Le programme vise un public très large, allant des élèves de primaire aux adultes. Il favorise en particulier la formation scolaire et professionnelle, académique et non-académique de tous les pays de l'Union européenne, mais aussi de la Turquie, de la Norvège, de l'Islande, de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et du Liechtenstein.

➢ Quelles opportunités pour mon comité de jumelage ?

Les comités de jumelage peuvent aider les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, ou encore les clubs de sport, à mettre en place et faire financer un projet Erasmus+ entre les communes jumelées.

➢ Plus d'infos sur :

- http://www.agence-erasmus.fr/page/mobilite-scolaire
- http://www.agence-erasmus.fr/page/partenariats-enseignement-scolaire
- Pour trouver un organisme d'aide et de contact Erasmus +: http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html

Plus de contacts disponibles à la fin du guide.

2. Rencontres entre villes jumelles

Les comités peuvent, en partenariat avec des professeurs motivés et avec l'accord des établissements scolaires, organiser des **voyages pédagogiques** dans la/les ville(s) jumelée(s). Ces voyages peuvent profiter aux élèves de primaire, bien que les échanges soient souvent limités par la barrière de la langue et le jeune âge des participants. A partir du collège, les voyages deviennent plus facilement réalisables, dans le cadre d'un apprentissage historique, géographique ou linguistique par exemple, et sur des thématiques transversales.

Exemples :

Les comités de jumelage des villes de Notre Dame d'Oé (37) et Barleben (Allemagne) organisent ainsi régulièrement des voyages scolaires, qui ont permis notamment aux jeunes français de visiter Berlin.

Outre la participation des comités de jumelage, des établissements et des élèves eux-mêmes, des **sources alternatives de financement** peuvent être envisagées, en mobilisant des organismes en lien avec le projet. A ce titre, l'**Office Franco-Allemand pour la Jeunesse** (OFAJ[5]), propose des bourses pour les échanges scolaires entre les deux pays, notamment avec le programme d'échange individuel ***Brigitte Sauzay***[6]qui permet aux jeunes participants un échange de trois mois dans une famille d'accueil.

Pour les classes de lycée, le comité peut aussi aider à mettre en place une participation au programme « Euroscola » du Parlement Européen :

EUROSCOLA

➢ *Qu'est-ce que c'est ?*

Un projet du Parlement Européen de Strasbourg, qui organise, plusieurs fois par an, des sessions pour des lycéens de l'Union Européenne, durant lesquelles ils se mettent dans la peau de députés européens. Pour une journée, ils débattent en anglais, négocient et adoptent des résolutions.

➢ *Quelle préparation ?*

Les classes doivent d'abord passer une présélection nationale organisée par le bureau national du Parlement Européen. Il s'agit donc d'un projet assez important qui se prépare sur une année scolaire.

➢ *Quelles opportunités pour mon comité ?*

Le comité de jumelage peut ainsi participer à la préparation des élèves, voire mettre en place une préparation commune à destination des classes de plusieurs communes jumelées.

Plus d'informations : http://www.europarl.fr/fr/jeunes/euroscola.html

Dans les communes où sont installés des établissements d'enseignement supérieur, les comités de jumelage peuvent appuyer la mise en place de partenariats Erasmus + (Université/Stage/Jeunes entrepreneurs) avec d'autres établissements des villes jumelles.

5 Trouver un exemple avec l'**OFAJ:** https://www.ofaj.org/jumelages

6 **Progamme Brigitte Sauzay**: https://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay

3. Échanges virtuels

Les échanges physiques sont des échanges ponctuels, mais il est de plus en plus intéressant de les associer à des échanges « virtuels », plus réguliers. La correspondance épistolaire entre les jeunes a laissé aujourd'hui la place à la **correspondance numérique** grâce aux e-mails, **aux réseaux sociaux** et aux systèmes de vidéoconférence. L'avantage pour les jeunes est qu'ils maîtrisent très bien ces technologies, qui ajoutent un aspect ludique et réel à leur correspondance. Celle-ci peut alors dépasser le cadre scolaire et devenir un vrai lien d'amitié.

Au-delà de la simple correspondance entre jeunes, les comités peuvent aider les établissements à mettre en place des projets scolaires plus ambitieux, et cela toujours grâce aux réseaux sociaux. Aux relations interpersonnelles déjà existantes. Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place son propre réseau social, **eTwinning**, qui est une bonne plateforme pour les projets scolaires, mais aussi une source d'inspiration et de mise en contact entre les différents acteurs.

eTwinning

eTwinning

➢ *Qu'est-ce que c'est ?*

Il s'agit d'une des actions clés de la Commission dans le programme Erasmus+. eTwinning est un « réseau social », la plus grande plateforme participative d'Europe, sur lequel peuvent s'inscrire des professeurs de 33 pays européens, afin de se mettre en contact avec leurs homologues et élaborer des projets collaboratifs éducatifs grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

➢ *Quels publics ?*

Les enseignants de tous les niveaux scolaires et toutes les matières peuvent s'inscrire.

➢ *Quelles opportunités pour mon jumelage ?*

Le comité peut indirectement participer en encourageant des projets entre enseignants des villes jumelées. Il peut aussi s'agir d'une bonne base pour développer des échanges virtuels réguliers entre les jeunes eux-mêmes. Le « TwinSpace », un espace privé de travail et de communication, est très sécurisé, tout en présentant toutes les caractéristiques d'un réseau social global (services de messagerie, de chat, de vidéoconférence, outil de partage de fichiers, blog…). De plus, les projets peuvent être très divers, et la liberté est totale pour les enseignants.

http://www.etwinning.fr/

Pour trouver un ambassadeur eTwinning dans votre région : http://www.etwinning.fr/nous-contacter/contacts-academiques.html

Exemples :

Le comité de jumelage de Fors (79) renforcé les liens avec les jeunes de sa commune jumelée de Penkun (Allemagne) par un projet eTwinning entre deux professeurs de langue. Le but était de mettre en place des cours d'allemand et des activités ludiques en primaire à Fors, afin d'inciter davantage de jeunes à choisir l'allemand comme langue vivante au collège. Cet échange virtuel a eu un tel succès qu'il a permis de mettre en place des voyages scolaires entre les deux villes. En récompense, la ville de Fors a reçu le prix de la ville euro-citoyenne, décerné par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes en 2012.

4. Les échanges pour la formation professionnelle

Entrer dans la « vie active » par l'Europe

Les jeunes, et notamment les jeunes adultes, sont très demandeurs de formation professionnelle. Le jumelage peut être une source d'opportunités pour ceux qui souhaitent avoir une expérience européenne sur leur CV. C'est un vrai atout qui est très recherché dans beaucoup de secteurs, d'autant que rares sont encore les personnes à franchir les frontières nationales pour se forger une expérience professionnelle différente (moins de 3% des Européens travaillent aujourd'hui dans un autre État membre de l'UE).

Passer quelques mois dans un autre pays européen permet de se confronter à un marché du travail et un environnement de formation différents donc enrichissants, ainsi qu'à un autre mode de vie et un autre langue. **C'est une des meilleures façons de prendre conscience des avantages et de la richesse de la citoyenneté européenne.**

Les avantages sont d'ordre pratique : la mobilité professionnelle en Europe est très encadrée et facilitée (liberté de circulation, protection sociale qui s'adapte relativement bien, reconnaissance des diplômes). Ils sont aussi d'ordre financier : le programme Erasmus + finance l'apprentissage et les stages dans l'UE, et promeut également le Service Volontaire Européen.

Les échanges dans le cadre de l'apprentissage nécessitent d'abord la signature d'un partenariat entre des centres de formation en alternance des deux communes. Le comité ne peut donc pas organiser seul un tel échange, cependant il peut mettre en relation et faciliter les prises de contact entre les structures, mais aussi trouver des jeunes motivés par un apprentissage à l'étranger et faire vivre le jumelage différemment.

L'apprentissage dans l'UE

➢ *Quels publics ?*

Les jeunes de 15 à 25 ans.

➢ *Quelles opportunités pour mon jumelage ?*

Le comité peut aider les IRFMA (ex « CFA ») et autres établissements proposant des alternances, à développer des partenariats avec leurs homologues d'une ville jumelle, et ainsi permettre à des jeunes ayant un projet d'apprentissage d'effectuer leur alternance dans la ville jumelée.

➢ *Quels financements envisageables ?*

Le programme Erasmus+ peut financier l'apprentissage à l'étranger

➢ *Plus d'informations sur :*

http://www.generation-erasmus.fr/bourse-erasmus-stage-apprenti/

La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Occitanie a également mis en place un portail régional pour la mobilité européenne an apprentissage : http://www.ap-and-go.eu/ http://www.crma-lrmp.fr/fr/

Exemples :

Le comité de jumelage de la ville de Rodez (12) a participé par exemple à la mise ne place d'un partenariat entre l'Association des Compagnons du Tour de France de Rodez et la Chambre des Métiers de Bamberg, en Allemagne. Ainsi, des apprentis Charpentiers, tourneurs, fraiseurs ou encore menuisiers ont pu se former quelques mois dans des entreprises aveyronnaises.

La ville de Tulle (19) fait également profiter les apprentis de son jumelage avec Schorndorf en Allemagne, via un partenariat entre centres de formation qui permet aux jeunes d'effectuer des périodes plus ou moins longues (elles peuvent être par exemple de deux semaines) dans la ville jumelle.

Effectuer un stage en Europe

➢ Quels publics ?

Les jeunes majeurs, de préférence faisant des études supérieures.

➢ Quelles opportunités pour mon jumelage ?

Le comité peut là aussi faciliter l'obtention d'un stage dans une ville jumelée, voire proposer des stages au sein du comité à des jeunes de la commune jumelée..

➢ Quels financements envisageables ?

Le programme Erasmus+ finance les stages à l'étranger (uniquement dans le cadre d'études supérieures).

➢ Plus d'informations :

http://www.euroguidance-france.org/ https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) propose aussi des bourses pour les jeunes effectuant un stage en Allemagne : https://www.ofaj.org/jobs-dans-la-ville-jumelee

Le comité de jumelage peut aussi favoriser les échanges entre partenaires potentiels, ou être un point d'information pour les établissements souhaitant envoyer ou recevoir un SVE.

Le service volontaire européen (SVE)

➢ *Quels publics ?*

Les jeunes majeurs.

➢ *Quelles opportunités pour mon comité ?*

Les comités peuvent devenir organisme d'accueil d'un jeune de la commune jumelée en SVE, ou faciliter la recherche de SVE dans leur commune.

➢ *Quels financements envisageables ?*

Erasmus+ : http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve_jeunes-17-30-ans.html

Trouver un organisme d'accueil de SVE via le portail européen de la jeunesse : http://europa.eu/youth/FR_fr

Davantage de financements possibles via le Fonds Social Européen en Région Occitanie / Pyrénées-Méditerrannée : http://occitanie.direccte.gouv.fr/Le-Fonds-Social-Europeen-FSE

Exemples :

Le comité de jumelage de la ville de Cepoy (45) accueille depuis deux ans des SVE pour travailler à la «Maison de la Suède », une structure semi-permanente créée par le comité pour développer ses activités de jumelage. Pour le moment la commune n'a pu accueillir de volontaire suédois comme elle le souhaiterait, néanmoins c'est un projet qui tient à cœur au comité, et les volontaires accueillis (une jeune Islandaise et bientôt un jeune Estonien), bénéficient de ce SVE autant qu'ils font bénéficier le comité et les citoyens de la commune de Cepoy de leur culture et de leur expérience personnelle d'une autre région d'Europe.

Jobs d'été

Les communes jumelées peuvent aussi, à l'instar de la ville de Toulouse (31) et de ses jumelles Düsseldorf (Allemagne), Saragosse (Espagne) et Granby (Québec), proposer à leurs jeunes habitants des emplois d'été dans leurs services. Ces emplois sont plus courts mais ils peuvent apporter beaucoup aux jeunes, désireux notamment d'améliorer leurs compétences linguistiques et professionnelles tout en travaillant pour financer leur séjour.

Si le comité est intéressé par la mise en place de jobs d'été pour les jeunes, à l'international, il peut se mettre en relation avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), ou le BIJ (Bureau Information Jeunesse).

Plus d'information :

http://www.euroguidance-france.org/ - https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage

5. Les échanges culturels et l'éducation à l'environnement

L'un des rôles historiques du jumelage de communes en Europe était de rapprocher les peuples, en développant un sentiment d'appartenance commune, appartenance qui a pris la forme aujourd'hui de la **citoyenneté européenne**[7]. Cette citoyenneté doit être vécue, surtout par la jeune génération. C'est pourquoi les échanges culturels à travers la danse, la musique, le théâtre, etc. sont centraux dans les activités de jumelage. Il s'agit en même temps de mettre en lumière ce que l'on partage, mais aussi ce qui fait la diversité de l'Europe, sa richesse.

L'apprentissage d'une langue étrangère

Un excellent vecteur pour cela est l'apprentissage des langues européennes - d'autant que celui-ci est en général plus facile pour les jeunes. Le comité peut donc développer un échange linguistique avec la ville jumelée, en partenariat avec des professeurs des écoles, de l'enseignement secondaire, ou des associations liées aux langues.

Exemple

Le comité de jumelage de Joué-Lès-Tours (37) a mis en place un café des langues en partenariat avec ses communes jumelles, afin de développer l'usage des langues allemande, anglaise, italienne et portugaise.

Le comité de jumelage de Saint-Alban (31) organise aussi des échanges avec des jeunes de la ville jumelée de Brzeziny en Pologne, qui apprennent le français et peuvent donc se perfectionner à l'occasion d'un voyage en France[8]*.*

Les initiatives de ce type sont nombreuses, mais souvent limitées à un échange unilatéral, les comités français ne mettant pas en place par exemple des activités autour de langues plus rares, souvent faute de professeur compétent ou de volonté des partenaires (écoles ou association).

Exemple

Autre initiative intéressante, le comité de jumelage de Labarthe sur Lèze (31) a mis en place, avec les CLAE (Centres de Loisirs Associés à l'Ecole), des initiations à l'italien, afin de développer les échanges avec sa commune jumelle, Breda di Piave.

La découverte d'une culture

Pour intéresser la jeunesse, il est toujours préférable que le comité donne à ses activités un caractère ludique. Quoi de plus ludique que de découvrir une autre culture ?

Par le théâtre:

Exemples

La commune de Vire (14) a eu l'idée d'impliquer les jeunes par un échange de théâtre avec sa commune jumelle de Săcele en Roumanie. Des échanges culturels ont débuté par la rencontre entre un professeur roumain et ses homologues français du lycée Marie Curie. Ce professeur -francophone et très francophile- a invité les enfants de la troupe de théâtre du lycée à venir jouer en Roumanie.[9]

7 Traité de Maastricht (1992) : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:xy0026

8 Voir vidéo : http://www.saint-alban31.fr/videos/34-la-nouvelle-g%C3%A9n%C3%A9ration-du-jumelage.html ou https://www.youtube.com/watch?v=9buxwzACEnQ

9 Plus d'information sur les jumelages de Vire : http://www.ville-vire.fr/sortir-a-vire/jumelages/

Crédits : Dimitri Renault

Le comité de jumelage de Cepoy et son homologue suédois de Dals Ed sont même allés plus loin en créant une structure pour les activités culturelles, la Maison de la Suède. Une telle initiative nécessite un financement conséquent, mais elle permet de développer une coopération et une activité plus régulière. Des animations et des expositions permanentes sont organisées, pour tous et notamment pour les jeunes, dans le cadre du temps périscolaire. La Maison de la Suède a par exemple animé des activités périscolaires l'an dernier auprès des élèves de primaire de Cepoy. Pour Régis Guerrin, président du comité de jumelage de Cepoy, « on ne peut pas tous avoir la chance d'aller en Suède, pour des raisons financières ou du fait de la barrière de la langue. La Maison de la Suède est là pour amener un bout de Suède à toute la population».

Par la musique:

L'axe musical mérite d'être davantage investi par les comités car il pourrait intéresser plus particulièrement les jeunes. Il s'agit de montrer la diversité musicale européenne, pas seulement la musique folklorique, mais également la musique plus actuelle voire néo-folklorique. En outre, les jeunes peuvent aussi réaliser que la musique qu'ils écoutent vient souvent d'autres pays européens.

Cela est d'autant plus facile que de nombreux festivals de musique ont vu le jour ces dernières années en France, à l'instar d' « Europavox », festival né à Clermont-Ferrand (63) et qui se transforme en tournée dans des villes françaises, afin de faire connaître la diversité musicale européenne.

Par la littérature:

Les clubs de lecture peuvent aussi être envisagés : des jeunes des communes jumelées lisent une œuvre d'un des deux pays, puis en discutent via des plateformes virtuelles.

Programme Europe Créative

➢ *Qu'est ce que c'est ?*

C'est le programme de la Commission européenne dédié aux secteurs culturels et créatifs pour la période 2010-2020. Il est composé de deux volets : Culture et Média

➢ *Quels publics ?*

Acteurs des secteurs culturels et créatifs européens

➢ *Quelles opportunités pour mon jumelage?*

Le comité de jumelage peut être intégré à la construction d'un projet artistique dans une des villes jumelles grâce à sa connaissance des acteurs locaux et organiser d'autres activités autours du projet.

Dans le cadre de ce programme, le projet doit être porté par une structure du secteur culturel ou créatif.

➢ *Plus d'information :*

http://www.europecreativefrance.eu/ _ http://www.relais-culture-europe.eu/

L'Histoire commune

Il s'agit du premier axe du programme « Europe pour les citoyens » de la Commission européenne. En effet, les pays européens ont une longue histoire ensemble, que tout citoyen européen se doit de connaître. Les comités peuvent jouer un rôle dans le devoir de mémoire. L'impact sera d'autant plus grand que les jeunes de plusieurs pays pourront partager leur ressenti face aux périodes sombres de leur Histoire. Les anniversaires peuvent être l'occasion de revenir sur des conflits qui ont marqué les communes jumelées, et d'engager la réflexion sur les causes des guerres, les moyens de les éviter, la façon dont les citoyens européens ont tous été touchés et comment ils ont pu les surmonter. Le comité peut aborder l'Histoire autrement, par le biais des expériences personnelles. Il est notamment important d'évoquer des conflits récents qui ont touché le continent.

Exemple

La commune de Rodez (12) a célébré l'anniversaire du traité d'amitié franco-allemande de l'Élysée, et organisé une manifestation à l'occasion du centenaire de la Première Guerre Mondiale, avec sa jumelle allemande Bamberg.

Mais surtout, l'accent peut également être mis sur l'histoire commune de l'Union européenne. La fête de l'Europe du 9 mai peut être une bonne occasion de revenir sur les valeurs européennes et les grands événements qui ont jalonné la construction européenne.

Éducation à l'environnement

La culture n'est pas la seule chose que nous partageons en Europe. L'environnement est aussi un patrimoine commun à préserver. La jeunesse est en général plus sensible à cet enjeu, ce qui peut être aussi une source d'initiatives et d'activités pour les comités.

Il ressort de notre enquête que seulement quelques comités axent leurs actions sur les thèmes de la préservation de l'environnement et du développement durable, pourtant il s'agit de thèmes appropriés dans la perspective d'un jumelage puisqu'ils sont universels, ils dépassent les frontières.

Exemple

Le service des relations internationales de Vendargues (34) a par exemple organisé, avec la ville d'Espartinas en Espagne et le comté de Clackmannanshire en Écosse, une rencontre sur le dérèglement climatique et les énergies renouvelables. Sur une dizaine de jours, les jeunes, auparavant préparés dans leur ville d'origine, ont visité des installations énergétiques (éoliennes, ferme de panneaux solaires, l'université de Montpellier et son système de chauffage au bois). Ils ont également participé à des activités ludiques autour du thème. Ce projet a été mené à ben avec le concours d'une association environnementale de Montpellier, et il a également été récompensé par le prix de la ville euro-citoyenne en 2012. La ville de Vendargues continue aujourd'hui d'organiser des activités autour de ce thème.

Des voyages formateurs

Si toutes les activités énoncées précédemment peuvent aussi être menées à distance, les **échanges physiques** restent le meilleur moyen de réellement impliquer les jeunes dans une dynamique de découverte de l'autre. De nombreuses communes organisent des voyages, dans les villes jumelées ou dans les villes symboles de la construction européenne.

Les communes jumelées peuvent, avec l'aide de familles volontaires, organiser des **échanges familiaux** entre jeunes : à tour de rôle, le jeune sera accueilli dans la famille de l'autre jeune.

Exemple

C'est ce que font chaque année la commune de Rodez (12) avec sa jumelle Bamberg en Allemagne, mais aussi la ville de Pavie (32) avec sa jumelle Villanueva de Gállego. Plusieurs comités de jumelage ont également mis en place des camps de vacances pour les enfants et adolescents, leur permettant d'apprendre à se connaître et améliorer leur maîtrise des langues dans un cadre hors-scolaire : les villes de Panazol (87) et Markt Erlbach en Allemagne par exemple, ou encore Auch (32) et Calatayud en Espagne.

D'autres comités vont plus loin et essaient de développer des activités avec plusieurs de leurs villes jumelées, créant ainsi un véritable **réseau.**

Exemple

C'est ainsi qu'un projet d' « Eurocamp » a vu le jour l'an dernier dans la ville de Nîmes, qui s'est inspirée de sa commune jumelle Francfort sur Oder (Allemagne). Ces « Eurocamps » consistent en des rencontres d'une dizaine de jours entre des jeunes de plusieurs villes jumelées à la commune, qui sont invités à participer à des activités culturelles, sportives, de découverte du patrimoine, mais aussi à un débat autour d'un thème défini. Ainsi l'an dernier le thème choisi pour le premier Eurocamp nîmois, organisé par la Maison de l'Europe en partenariat avec la ville, était « être un citoyen actif ». Le projet a réuni 35 jeunes, et le but de la prochaine édition est de faire venir des jeunes de toutes les communes jumelées avec Nîmes.

Un autre projet qui peut être mené avec la participation des jeunes est la visite d'institutions européennes. Il s'agit là d'institutions communes à tous les européens, et les visiter avec d'autres européens permet d'autant plus de comprendre leur rôle.

Exemple

Le comité de jumelage de la commune d'Ingré (45) a organisé en 2011 un voyage à Strasbourg, pour visiter le Conseil de l'Europe, avec des jeunes de sa commune jumelle Castel Maggiore.

Des visites des institutions de l'Union européenne à Strasbourg et Bruxelles. Pour cela des organisateurs doivent contacter entre deux et trois mois à l'avance chaque institution.

Enfin, les voyages peuvent être également inclus dans un projet plus vaste, mêlant échanges virtuels, travail autour d'un thème commun, et valorisation de ce travail par la production artistique.

Exemple

C'est le cas du projet de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Saint-Jean (31), présenté lors du séminaire. Grâce à un financement ERASMUS +, et en collaboration avec avec le Service Jeunesse de Coin (Espagne) et l'association « Futuro Digitale » (Italie), la MJC a mené pendant 4 mois un projet avec des jeunes Français, Espagnols et Italiens, sur le thème « l'usage des réseaux sociaux, opportunités et limites ». Le sujet a été exploré en 4 phases : une phase de préparation, avec des ateliers pour initier une réflexion, puis une phase de planification et de prise de connaissance avec les organisateurs italiens et espagnols, suivie d'une rencontre entre les jeunes et la préparation d'un spectacle de danse, musique et théâtre, qui a ensuite été présenté au public, comme valorisation de tout le travail de réflexion sur le thème.

Atelier de réflexion sur les enjeux des réseaux sociaux à la MJC de Saint-Jean - (crédits : MJC Saint-Jean)

Partenaires et sources de financements possibles

- Le programme **ERASMUS+** permet de financer des projets tels que le projet « Eurocamp » mené à Nîmes : http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/index.php?page=monter-un-projet-erasmus-jeunesse.html
- **L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)** peut apporter une aide logistique et financière pour les échanges franco-allemands :*https://www.ofaj.org/soutien*
- L'association nantaise **Graine d'Europe** peut aussi apporter son soutien et son réseau aux comités pour des actions ponctuelles variées :*http://www.grainedeurope.eu/*
- **Visite des institutions** de l'UE : *informations*
- Visite du **Conseil de l'Europe** : *informations*

6. Les échanges sportifs

Le sport est une activité universelle, qui s'avère souvent efficace dans la transmission et l'apprentissage du respect de l'autre. Pratiquer le sport avec des individus différents de soi, nécessite de faire preuve d'ouverture d'esprit, de tolérance aussi, des principes qui sont essentiels dans l'apprentissage de la citoyenneté européenne. L'échange se fait aussi plus facilement dans l'effort, le dépassement de soi.

Exemple

Les communes de Léhon (22) et d'Abstatt (Allemagne) ont organisé en octobre dernier une rencontre entre leurs jeunes équipes de football. La ville de Melle (79) a aussi organisé l'an dernier un tournoi de football un peu spécial entre trois pays, avec ses jumelles Melle (en Belgique) et Melle (en Allemagne). Des jeunes de 13 à 17 ans se sont ainsi rencontrés pendant quelques jours. D'autres projets autour du sport sont envisagés (un rallye auto et moto qui relierait les trois villes…).

De nombreux comités de jumelages ont su voir le pouvoir du sport et proposent régulièrement des activités sportives entre communes jumelées. Les communes de Pavie et Villanueva de Gállego ont organisent chaque année une randonnée à la découverte des paysages des Pyrénées. Le sport peut en effet aussi prendre une coloration culturelle, de découverte du patrimoine.

Source de financement possible

Le programme ERASMUS + Jeunesse et Sport peuvent financer des projets de collaboration européenne dans le sport. Le projet doit être toutefois déposé par un club sportif. Le comité peut donc lancer un tel projet en partenariat avec des associations sportives et clubs de sport.

Informations : http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/monter-un-projet-erasmus-sport.html

COMMENT IMPLIQUER LES JEUNES AU SEIN DE MA STRUCTURE

En plus de réaliser des projets pour les jeunes et les sensibiliser à la citoyenneté européenne, les structures de jumelages doivent aller plus loin en travaillant avec eux, les encourageant ainsi à une **participation citoyenne active.**

Inciter les jeunes à **devenir adhérent, bénévole voire membre du conseil d'administration**[10] apporte une richesse exceptionnelle aux comités de jumelage. Elle se traduit dans la mise en œuvre et la qualité des projets, conformes aux attentes de la jeunesse.

Ainsi, l'implication des jeunes sur toutes les phases de la réalisation d'un projet et leur participation à la vie générale du comité apporte une réponse à l'image vieillissante dont peuvent souffrir ces associations. En ce sens, l'**approche intergénérationnelle du partage de connaissances et de compétences** contribue qualitativement au **renouvellement associatif.**

Par ailleurs, cette intégration entraîne de nombreuses conséquences positives, parmi lesquelles :

- **le renouvellement et l'augmentation des projets** de coopération européenne et internationale
- **une modernisation de l'image** des structures de jumelage
- **l'augmentation des compétences des jeunes** (linguistiques, mais aussi en gestion de projet, en animation ou en communication),
- **l'augmentation du bénévolat de longue durée,** par conséquent une meilleure qualité du suivi des projets et une identification de la structure auprès des différents partenaires.

Cependant, cette intégration n'est pas évidente et quatre dimensions[11] doivent être prises en compte:

- **La peur de l'inconnu** : peur de l'échec et du regard des autres, notamment des bénévoles plus anciens de l'association
- **Le projet personnel** : les jeunes doivent pouvoir retirer un bénéfice personnel de leur engagement comme le gain de compétences, créer un réseau, dialoguer avec des institutionnels, etc.
- **Le plaisir** : à travers la création de relations amicales, le plaisir de pouvoir créer et partager un projet et de rencontrer d'autres jeunes, d'autres cultures.
- **La place :** les jeunes doivent reconnaître et se faire reconnaître par les dirigeants de l'association. En ce sens, les mentalités doivent parfois évoluer et reconnaître leur rôle.

10 À partir de 16 ans pour la France

11 Cf : Synthèse du Colloque « L'engagement citoyen des jeunes : une des clés du renouvellement associatif » du 2 décembre 2011, organisé par la Maison Départementale de la jeunesse et des sports des Bouche-du-Rhône. [p 6]

1. Travailler avec le milieu scolaire et universitaire

La spécialisation de certains établissements scolaire et universitaires d'une commune peuvent être une véritable ressource pour les comités de jumelages.

En effet, selon les projets envisagés avec la ville jumelle ou la thématique des accords de coopération, des projets peuvent être menées avec des groupes d'élèves qui **mettent en pratique leur apprentissage théorique sur le terrain, en lien avec le comité de jumelage.**

Les jeunes sont en général très motivés dans la réalisation de ces projets et s'impliquent assurément. Cependant, la limite de leur engagement peut se trouver dans la durée des projets mis en place. Car, si les les formations pré et post-boc durent en général 2 à 5 ans, les projets ont un cycle de vie moyen de 5 ans à 10 ans. La mobilité personnelle ou professionnelle des jeunes bénévoles présente ensuite un frein.

Pour assurer un suivi régulier de ces projet, des conditions s'imposent :

- **la création d'un partenariat naturel** qui s'inscrit dans le temps, basé sur une relation de confiance entre le comité de jumelage et l'établissement scolaire ou universitaire.
- **l'adhésion permanente de tout le corps enseignant et administratif** , capable de motiver et mobiliser de jeunes bénévoles en permanence. Cette dimension implique aussi parfois un investissement personnel de la part des professeurs pour accompagner et former leurs élèves.

Exemple

La ville d'Arles (13) et le village de Sagné, en Mauritanie, sont jumelées.

Un partenariat s'est noué pour la conception et la construction de fours à pain à accumulation d'énergie solaire à Sagné, entre le comité de jumelage et le lycée scientifique et technologique Pasquet (dont le Président du comité de jumelage était un ancien administratif).

Les élèves bénévoles sont réellement impliqués malgré des formations semi-courtes de 3 à 5 ans.[12]

12 Cf : Synthèse du Colloque « L'engagement citoyen des jeunes : une des clés du renouvellement associatif » du 2 décembre 2011, organisé par la Maison Départementale de la jeunesse et des sports des Bouche-du-Rhône. [p 7]

2. Épauler et travailler avec une Junior Association (en France)

Qu'est ce que c'est ?

« La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. […] »[13] Il permet ainsi de mener des actions mutualisées, sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet.

« Aucun animateur ou professionnel, aucun élu d'une collectivité ou d'une association, aucune personne ressource, parents, adultes, ne peut être membre ou représentant de la Junior Association. En revanche, la Junior Association peut demander à être épaulée par un Accompagnateur local. Il s'agit d'un adulte de confiance que les membres de la Junior Association choisissent et sollicitent, en cas de besoin, dans leur démarche de projet. »[14]

L'habilitation d'une Junior Association est accordée pour une année scolaire, renouvelable chaque année.

Quelles relations possibles avec mon comité de jumelage?

Accompagnateur local

Vous pouvez choisir de devenir un accompagnateur local pour une junior association qui serait intéressée pour mener des projets dans une des villes jumelles de votre comité.

« L'Accompagnateur Local peut être un animateur jeunesse, un élu associatif ou encore un bénévole associatif et assure l'accompagnement de proximité des jeunes porteurs de projet. »[15]

Ainsi, vous encouragez les jeunes à s'engager dans la vie associative et stimulez leur volonté sur le long termes tout en développant les échanges avec vos villes jumelles à travers une formation non formelle et en créant du lien intergénérationnel.

Création de partenariat

Vous pouvez vous rapprocher d'une junior association dont l'objet (sport – culture – environnement – inétérêt général) peut alimenter vos échanges avec les villes jumelles.

Un partenariat peut alors être mis en place entre votre comité de jumelage et la Junior Associations qui peut par exemple vouloir organiser un séjour solidaire.

L'impact d'un tel partenariat est doublement positif :

- L'action de la Junior association est valorisée. Elle étend ses activités et son champs géographique. Elle peut développer de nouveaux partenariats issus des comités de jumelages.
- Le comité de jumelage bénéficie d'une « expertise » et d'une ressource très volontaire de la part de la junior association pour développer de nouvelles coopérations avec ses partenaires internationaux.

La liste des juniors associations par départements, actualisée chaque année est disponible sur le site : http://www.juniorassociation.org/ewb_pages/a/annuaire-ja.php

13 Réseau National des Juniors associations : http://www.juniorassociation.org
14 Réseau national des Juniors Associations : http://www.juniorassociation.org/ewb_pages/j/ja_mode_emploi.php
15 Réseau national des Juniors Associations : http://www.juniorassociation.org/ewb_pages/a/accompagnateurs.php

3. Autres formes d'implication des jeunes :

Impliquer les jeunes dans les décisions et encourager leur participation au conseil d'administration

La participation des jeunes est durable lorsqu'ils possèdent une véritable possibilité d'action dans le conseil décisionnaire.

Favorise les discussions, et les prises de décisions de manière collégiale est nécessaire à leur motivation.

Élection au Conseil Municipal

Les Conseils Municipaux peuvent susciter la participation des jeunes aux élections et permettre ainsi à certains de devenir des membres permanents du Conseil Municipal.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX NÉCESSAIRES A LA PÉRENNITÉ DU JUMELAGE ET L'IMPLICATION DES JEUNES

1. Inclusion

Impliquer toutes les parties aux activités de jumelage et sur toutes les phases du projet, et notamment inclure les jeunes aux prises de décision. Il s'agirait par exemple d'inclure des jeunes au sein du Conseil d'Administration du comité, à l'instar de la commune d'Ingré (45) ou de Mauves-sur-Loire (44), ou au sein du bureau de l'association de jumelage le cas échéant. Pourquoi ne pas envisager, même, la gestion par un jeune élu municipal des relations extérieures de la commune.

En outre, d'autres acteurs ne doivent pas être tenus à part : les enseignants doivent être inclus, car leurs idées sont précieuses, les parents des jeunes ont aussi un rôle primordial en ce qui concerne les échanges physiques (l'accueil de jeunes dans les familles).

2. Unité

Mettre en avant dans les activités de jumelage l'Histoire et les valeurs communes, qui relient les citoyens et sont créateurs d'une identité européenne. Une réflexion doit être engagée sur les évènements douloureux, afin de permettre aux jeunes de partager leur vision et leurs sentiments face à cette Histoire.

3. Diversité

Il s'agit également de montrer la richesse de l'Europe, sa diversité culturelle, linguistique. Le fil rouge du jumelage est la découverte d'une autre culture, d'une autre langue, via des activités ludiques.

4. Réciprocité

Le jumelage ne doit pas se développer dans un sens uniquement. Il faut que les deux communes jumelées s'impliquent de manière égale dans les activités. Il s'agit par exemple de mettre en place des échanges linguistiques ne délaissant pas les langues moins parlées à l'échelle de l'Union. Un échange linguistique est toujours enrichissant ; il peut susciter des intérêts, des vocations chez les jeunes. D'autant plus que la maîtrise des langues « rares » de l'Union peut élargir le champ des possibles dans la perspective d'une mobilité future des jeunes, et représente une opportunité professionnelle non négligeable.

5. Visibilité

L'implication de tous les citoyens et a fortiori des jeunes passe par un effort de communication sur les activités du jumelage, le plus régulièrement possible et par des canaux variés. Pour viser la jeune génération, il est presque indispensable d'investir les réseaux sociaux tels que Facebook, qui offre la possibilité d'utiliser une diversité de supports (vidéos, photos) et de maintenir des liens entre les acteurs du jumelage via l'organisation d'événements, la création d'un groupe… Les jeunes pourront ainsi aisément suivre les activités du comité, et cela peut leur donner envie de s'impliquer. Il est en outre envisageable de confier la gestion des réseaux sociaux aux jeunes de l'association.

INDEX ET CONTACTS

1. Index

BIJ..... 15
CIDEM..... 4
CRIJ..... 15
ERASMUS..... 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21
ERASMUS +..... 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21, 27
eTwinning..... 12
EUNET..... 5
Eurocamp..... 20, 21
Europavox..... 17
Europe Créative..... 18
Europe pour les citoyens..... 3, 4, 18
Europe pour les citoyens 4
euroscola..... 11
IRFMA..... 13
Junior association..... 24
OFAJ..... 11, 14, 21
SVE..... 15

2. **Contacts** (par nom de communes)

- **Cepoy** : Régis Guerrin - regis.guerrin@ville-cepoy.fr
- **Fors** : Rémi Chauveau - remy.chauveau@wanadoo.fr
- **Joué-les-Tours** : Marie-Chritine Chany - omju37300@gmail.com
- **Labarthe sur Cèze** : Jean-Pierre de Biasi - de-biasi.jean-pierre@orange.fr
- **Léhon :** Joëlle Sorel - joelle.sorel@wanadoo.fr
- **Maison de l'Europe de Nîmes :** Michael Stange - m.stange@maison-europe-nimes.eu
- **Maison de la Jeunesse et de la Culture de Saint-Jean** : mjcsaintjean@free.fr
- **Melle** : Marie-Françoise Don -mariefrancoisedon@orange.fr
- **Notre Dame d'Oé** : Suzel Vandmeen - suzel.vandmeen@orange.fr
- **Panazol** : Birgit Fleischmann - bwtc.fleischmann@googlemail.com
- **Rodez** : Nadine Huc - nadine.huc@mairie.rodez.fr
- **Saint-Alban** : Serge Laborderie - serge.laborderie@orange.fr
- **Tulle :** Guy Jean-Pierre Plas - plas.guy-jean-pierre@orange.fr
- **Vendargues :** Michèle Garcia - lucien.garcia@wanadoo.fr
- **Vire** : Alain Revet - alain.revet@orange.fr